

# SPPPI TMD

## COMpte RENDU DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE

### LE 30 SEPTEMBRE 2003

#### PRÉSENTS :

ADB VH	M. VIREY Pierre	DRE PACA	M. LEME Yves
APTH	M. BONNET Jacques	DRE PACA	M. LUTTRINGER Alain
BMPM	LV YVRARD	DRE PACA	M. LERUSSI Paul
BMPM	M. RAMU Christophe	DRE PACA	M. AUFAN Eric
BP LAVERA	M. SUZANNE Jean-Marc	DRE PACA	M. MARTIN Albert
BP LAVERA	M. VIGGIANO Philippe	DRE PACA	M. BRANTHOMME Michel
CIQ La BARRASSE	M. FENICHEL Jean	DRIRE PACA	M. LEDENVIC Philippe
COMMUNE DE BERRE-L'ETANG	M. VIDEAU Paul	DRIRE PACA	M. NEYER Laurent
COMMUNE DE MARSEILLE	M. SOTTY Jean-Marc	DRIRE PACA	M. FRENGER Marc
COMMUNE DE MARSEILLE	M. MERTZ JM	DRIRE PACA	M. SANDON Gilbert
COMMUNE DE MARSEILLE	M. MOULLET J.D.	DRTT	M. BONELLO
COMMUNE DE MARTIGUES	M. BOULLERNE Frédéric	ESCOTA	Mme MAHIEU B.
COMMUNE DE MARTIGUES	M. CHEINET Jean-Claude	ESSO SAF	M. BASSAL Guy
COMMUNE DE ROGNAC	M. LAPRUN	ESSO SAF	M. KOVARIK Christian
CONSEIL GENERAL 05	M. DEVILLE J.Ch.	FNTR PACA	M. GRELLA Paul
CONSEIL GENERAL 13	Mme RIZOULIERES Denise	GEODIS	Mme BASSET Sandrine
CONSEIL GENERAL 83	M. GAIRALDI Olivier	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	M. CAILLETON Romain
CRCI PACA	M. JUAN Jean-Claude	Ouest Provence	M. MICHEL Louis
CYPRES	M. SACHER Michel	PAM	M. MOYSAN Joseph
CYPRES	M. POURTAİN Eric	PREFECTURE 06	M. DURANTE Paul
DDE 05	M. FARGEIX Denis	PREFECTURE 13	Mme VAGNEUX Dominique
DDE 06	Mme FREDEFON Florence	PRODAROM	M. GOURSOT Jean-François
DDE 13	Mme CHANAL Anne	ROBERTET	Mlle MARTINEZ Laetitia
DDE 13	Mme BARTHELEMY Nicole	TLF MÉDITERRANÉE / APTH	M. MATTAR Michel
DDE 13	M. SAUZE Patrick	UFC Que Choisir ?	M. BINET Michel
DDE 84	M. MARIN LAMELLET Claude	UFIP	M. COUSINIE Jean-François
DD SIS 06	M. MOULIERAC Michel	UIC	M. AUTARD Pierre
DD SIS 13	M. BECCARI Jean-Luc	UMF	Mme TOUYET Marie-Hélène
DD SIS 83	M. PIZZOCARO Yves	UNOSTRA PACA	M. FOURNIER Philippe
DD SIS 84	M. MAGNY C.	VNF	M. MION L.
DELTA ROUTE	M. COLOMB Antoine		M. FAUCHIN Fabrice
DRE PACA	M. BUDILLON Alain		

#### INTRODUCTION PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SPPPI : (*discours \*.pdf*)

Monsieur Ledenvic, directeur de la Drdre, présente les objectifs du groupe de travail proposé à la séance plénière du SPPPI, le 30 juin 2003 à Rousset :

Monsieur Ledenvic souhaite qu'à travers ce groupe de travail, les participants puissent répondre à trois problématiques :

- La gestion des flux et des stocks de matières dangereuses afin de permettre une réduction des risques à la source ;
- La transparence sur le TMD comme suite aux interrogations de plusieurs Commissions Locales d'information et de concertation de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- La prévention en amont d'éventuelles crises.

#### INTRODUCTION DE LA PROBLÉMATIQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Monsieur Budillon, directeur régional de la Drdre introduit le TMD : (*discours \*.pdf*)

#### LA MISSION TMD DE LA DTT

Monsieur Cailleton, du Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, présente la mission transport de matières dangereuses de la direction des transports terrestres.

## PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL

Monsieur Neyer, chef du service régional de l'environnement industriel et du sous-sol à la Dre Provence-Alpes-Côte d'Azur présente les axes de réflexion du groupe de travail qui se déclineront essentiellement autour de trois axes :

- La mutualisation et le traitement des connaissances sur les matières dangereuses ;
- L'amélioration de l'interface terre-mer sur le transport des matières dangereuses ;
- La transposition d'autres expériences en matière de transport des matières dangereuses.

## PRÉSENTATION DE LA RÉGLEMENTATION ROUTIÈRE

Messieurs Lerussi et Calfas de la Dre Provence-Alpes-Côte d'Azur présentent la réglementation ADR.

## TÉMOIGNAGES : D'UN CHARGEUR INDUSTRIEL ET D'UN TRANSPORTEUR ROUTIER

Monsieur Viggiano de BP Lavéra présente le témoignage d'un donneur d'ordres.

Monsieur Colomb de Delta route présente le témoignage d'un transporteur routier.

**CONTRÔLE DES TRANSPORTS TERRESTRES** Monsieur Lemé, chef du service contrôle de la Dre Provence-Alpes-Côte d'Azur présente son activité.

## QUESTIONS ET RÉACTIONS DE LA SALLE

M. JUAN, CRCI : Il ne faut pas que l'objectif du GT soit d'interdire, en affichant une volonté d'application stricte de la réglementation, mais il faut aussi un but : développer la région. Le risque de l'interdiction serait une asphyxie régionale.

Réponse DRE & DRIRE : tous les acteurs, s'ils en ont la volonté, peuvent afficher une volonté ambitieuse de développement, dans le respect réglementaire, sans exagérer les problèmes.

M. MATTAR, ATMD, cite des chiffres sur le transport de produits dangereux par route : 75% de produits pétroliers, 20% de produits chimiques, 5% de produits gazeux. L'étude de l'accidentologie montre que le TMD est moins dangereux que le transport en général.

M. FOURNIER, UNOSTRA : pour lui, il y a deux problèmes majeurs : le transport combiné et l'import de MD au port de Marseille.

M. BINET, UFC Que Choisir : N'y a-t-il pas de transport inutile ? Quels sont les produits d'import, quelle est leur dangerosité ?

M. CHEINET, MARTIGUES : Il ne faut pas entraver l'économie régionale, mais il faut maîtriser les risques. Les flux tendus entraînent moins de stock plus de transport. La mondialisation fait que les échanges à travers le port vont progresser.

Si un camion se renverse, c'est la population qui est soumise au danger (en plus des embouteillages) : il est nécessaire d'informer le public qui pose de nombreuses questions.

Ses préoccupations :

- ✓ le stationnement de citernes routières sans signalement,
- ✓ la gare Caronte qui n'est pas sécurisée,
- ✓ les passages à niveau non protégés.

M. Cheinet se félicite du prolongement du RD5 (Côte Bleue), qui désenclave le site industriel de Lavéra, mais demande quand sera construit le prolongement de l'A55 : aujourd'hui la N568 est une des voies urbaine les plus empruntées en France par le TMD routier, et il y a, à Port-de-Bouc, le seul feu rouge entre Barcelone et Gènes, au « rond point Moralès ».

M. MERTZ, MARSEILLE : la commune de Marseille veut sensibiliser sa population au TMD. Il y a une réelle volonté d'analyse de l'accident du Jarret en 2002 (renversement d'un camion d'hydrocarbures) et de connaître les flux du PAM. La rocade L2 sera interdite au TMD, la municipalité souhaite le détournement de la circulation de transit dans Marseille.

DRE : l'accident Marseille est le type même d'une infraction à l'interdiction de transit (le camion contenait 30 000 l de fioul ; origine Fos destination Six-Fours – 4heures du matin)

M. MATTAR insiste sur l'information et la concertation : Il n'y a pas eu de concertation sur l'arrêté municipal d'interdiction de circulation dans Marseille. Pendant l'épisode de neige sur l'A8, il n'y a pas eu d'information pour détournement trafic.

M. MOYSAN, PAM : Le transit sur le port est soumis à une réglementation stricte. Le port est conscient que les délais de passage posent des problèmes aux transporteurs autres que maritimes. Les statistiques de MD sont transmises à l'administration. Il existe une concertation avec Martigues, à propos du passage de navires dans le chenal de Caronte.

M. BONNET, APTH : Les stationnements de MD sont illégaux dans la majorité des cas, si on suit la réglementation à la lettre : il n'y a pas d'aire de parking.

M. CAILLETON : Les exigences de sécurité doivent être définies au niveau international avec des harmonisations. M. Cailleton est d'accord pour soutenir les réflexions du GT TMD : il faut trouver des solutions locales aux points noirs connus.

M. FOURNIER est heureux de la présence des consommateurs au GT : ils doivent défendre leurs problèmes dont le principal est le stationnement des camions de TMD non signalés au pied des immeubles. Car si sur le port, le commandant est content d'appliquer « sa réglementation », il ne se soucie pas de rejeter les camions en ville, où ils se garent en enlevant les plaques. De plus, en ville, dans Marseille, il a aussi des transits de camions de l'armée, qui ne respectent pas la réglementation « civile ».

M. Fournier ajoute que les bandes d'arrêt d'urgence servent de parking aux camions sur les autoroutes : il faudrait 2 000 places entre Aix et Vintimille, alors qu'il n'y en a que 350 disponibles. Les assureurs sont conscients de l'aggravation du risque, car ils ont augmenté leurs primes de 25%.

Enfin, M. Fournier dit que les transporteurs sont prêts à payer avoir accès à des places de parking sécurisées.

Mme MAHIEU, ESCOTA : L'arrêté préfectoral pris dans les Alpes-Maritimes est lié à la circulaire de 2000 sur la sécurité dans les tunnels.

Pour les aires de stockage de camions : aucun gestionnaire d'autoroute n'en possède, ni en France ni en Italie, il n'y a pas de réglementation sur ce sujet.

ESCOTA a expérimenté le traçage du TMD sur sa concession autoroutière, avec des outils informatiques.

M. MATTAR : Le Mont Genève et le Col de l'Arche sont interdits aux poids lourds, les modes alternatifs (ligne maritime Fos / Savone) ne marchent pas, il y a de plus en plus de camions étrangers entre l'Espagne et l'Italie. La profession décline : il y a un risque réel de baisse de l'activité du transport. Les chiffres 2003 l'indiquent : -10% en France et -82% en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

M. MARTIN, DRE : Pour toute les bonnes raisons entendues, il faut qu'au sein du groupe de travail, nous nous posions les bonnes questions ; et pour ça, il est nécessaire d'avoir tous les mêmes documents : il faut une mise en commun des données.

M. VIGGIANO : Il faut aussi connaître les points noirs, les traiter, les résoudre et s'obliger à faire, avoir des résultats.

M. NEYER propose de s'intéresser aux solutions qui ont été trouvées ailleurs (Strasbourg, Lyon) pour savoir s'il n'est pas possible de les adapter aux problèmes locaux (benchmarking). Ceci ne va pas à l'encontre du développement, c'est par la concertation qu'on résoudra les problèmes. Le SPPPI a prouvé son utilité dans d'autres cas, malgré les oppositions qui pouvaient être apparentes au premier abord.

M. Neyer propose la constitution de deux sous groupes :

- ✓ mutualisation des connaissances,
- ✓ réflexion sur la faisabilité en local de solutions qui marchent ailleurs.

M. JUAN a constaté que son inquiétude est partagée, et souhaite que la dimension macroéconomique de Provence-Alpes-Côte d'Azur soit intégrée dans la démarche du SPPPI. Il ne faut pas s'intéresser qu'aux problèmes ponctuels, mais réfléchir à de grandes options, par exemple la mise en œuvre du transport intermodal.

M. REVERCHON, UMF, indique qu'il est d'accord pour venir au GT et pose un problème récurrent, qui doit être traité : l'interface portuaire n'est pas satisfaisant. Pour l'intermodal, une réflexion est largement engagée : la ligne maritime Fos/Savone, mais toutes les conditions ne sont pas encore réunies pour aboutir à une solution viable ; il faut d'autres méthodes de travail.

Mme VAGNEUX, PRÉFECTURE 13 indique que le TMD est pris en compte par des plans de secours spécialisés : un PSS TMR (radioactif) est en cours de finalisation, un exercice POLMAR va être réalisé. Le SIRACEDPC a organisé plusieurs gestions de crises : accident de camion du Jarret, camion espagnol rempli d'acétate d'éthyle à Rousset (7-8 mars 2002), fuites sur wagons, PPI à la gare de Miramas, etc. (M. Neyer a reçu la liste des incidents SNCF). À propos du transport par rail, Mme Vagneux voudrait plus de transparence à la SNCF : il manque un organisme de contrôle ; quelle est la proportion de MD transporté par fer par rapport à la route, dans certaines parties du territoire (villes).

Tous les CLIC (comité local d'information et de concertation) des Bouches-du-Rhône ont créé des sous-groupes TMD : le SPPPI doit les fédérer pour traiter les problèmes plus transversaux

M. LEDENVIC : Les CLIC doivent faire parvenir leurs questions au GT SPPPI qui fera un retour.

M. FENICHEL, CLIC Marseille : la question posée par les association lors du CLIC était large : elle concernait tout le transit sur la voix SNCF de la vallée de l'Huveaune ; mais cette réponse a été limitée (par la DRIRE et la préfecture) à l'approvisionnement de l'usine ATOFINA de Saint-Menet. La CLIC a des questions plus larges.

M. BUDILLON reprend les deux axes de travail prévisionnels :

- ✓ échanger des informations et se poser des questions à toutes les échelles : locale et régionale, et même au-delà ; par exemple quel serait le report de trafic lors d'une fermeture du tunnel du Fréjus ?
- ✓ travailler sur des solutions « d'ailleurs »